



10 ANS À LA RÉGIONALE VISÉTOISE !

Cette année marque les 10 ans de Floriane et Audrey au sein de la Régionale Visétoise !

Depuis une décennie, elles ont eu le plaisir d'évoluer dans une société qu'elles disent à taille humaine et où le bien-être et l'esprit familial sont au cœur du quotidien.

Floriane a commencé à la RVH en tant que gestionnaire des candidats locataires et de l'accueil. Aujourd'hui, elle gère toutes les relations concernant le locataire. Audrey de son côté a débuté en tant que responsable financière. Depuis un an, elle a également repris la gestion administrative et locative.

Toutes deux mettent tout en œuvre pour accompagner les locataires de la RVH avec écoute et engagement.

Elles remercient la Régionale Visétoise pour cette belle aventure professionnelle et adressent un clin d'œil particulier aux collègues pour ces années riches en échanges et en collaboration !



- **Ouverture des bureaux** : les lundis, mercredis, vendredis de 9 à 12 heures (ou les après-midis sur rendez-vous)
- **Via notre formulaire de contact** sur le site internet www.rvh.be
- **Par téléphone** tous les jours de 9 à 11 heures : n° d'appel général 04/374.85.80
- **Par mail** : info@rvh.be
- **Par courrier** : La Champonnière 22 – 4600 Visé
- **Via CAPTEL** uniquement pour les urgences techniques : 04/349.44.84

CONTACT CCLP

Contact :
JP PAULUS – 0478 46 38 15
jeanpierre.paulus@gmail.com

N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page 



PROCHAINES DATES DE FERMETURE DE NOS BUREAUX :

- Le 09/06/2025
- Le 20/06/2025
- Le 21/07/2025
- Le 15/08/2025



Les infos de la Visétoise

NEWSLETTER  JUIN 2025

Editeur responsable : Véronique GUEDEL | La Régionale Visétoise d'Habitations | La Champonnière 22 | 4600 Visé



Nos logements déjà rénovés



Dans le cadre du plan de rénovation 2020-2025 décidé par le Gouvernement Wallon, la Régionale Visétoise d'Habitations a déjà terminé **3 chantiers**, tous situés à Visé. Les travaux réalisés ont été sensiblement les mêmes à savoir :

- l'isolation de l'enveloppe ;
- l'installation d'un système de ventilation pour favoriser une meilleure qualité de l'air intérieur ;
- le remplacement de la chaudière pour un meilleur confort et pour quelques logements l'installation du chauffage central.

Pour certains logements, le vitrage ou les menuiseries extérieures ont été remplacées.

Le but de ces travaux est d'améliorer significativement la performance énergétique des bâtiments. Lors de ces travaux, la salubrité des logements a été également vérifiée.

CHERATTE - HAUT (12 logements)



Une nouvelle installation de chauffage a été mise en place. Chaque appartement est désormais équipé d'une chaudière murale à haut rendement au gaz, assurant à la fois le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Les logements disposent de radiateurs équipés de vannes thermostatiques et d'un thermostat d'ambiance.

Les façades ont été entièrement rénovées et habillées d'un crépi sur isolant aux teintes gris clair et gris foncé. Le plafond des caves a été isolé.

Un système de ventilation contrôlée de type C+ a été installé, permettant une extraction efficace dans les salles de bains, les WC et les cuisines.

CHERATTE-HAUT / Avant-Après



Enfin, la sécurité des locataires a été renforcée par le remplacement des garde-corps, garantissant une meilleure protection.

Pour ce chantier, la Région Wallonne a versé un subside de 409.282 EUR et la RVH est intervenue à concurrence de 167.109 EUR.

WISE - MA CAMPAGNE (26 logements)



Les menuiseries extérieures des appartements ont été remplacées. Le bardage du pignon a été remplacé et isolé et les toitures et plafonds des caves ont été isolés.



Pour ces logements, les toitures, les creux des murs de façades, les plafonds des caves ont été isolés ainsi que l'ensemble des vitrages.

Un système de régulation thermique a été mis en place, incluant une sonde extérieure, des vannes thermostatiques et un thermostat d'ambiance, garantissant ainsi un confort optimal.

Le désamiantage a été réalisé, avec le remplacement des trappes d'accès aux cheminées, conformément à l'inventaire. La mise en conformité électrique, initialement réalisée en 2006, a été vérifiée et ajustée si nécessaire. Enfin, pour renforcer la sécurité incendie et améliorer l'isolation entre les logements, le compartimentage des combles a été effectué.



Pour ce chantier, la Région Wallonne a versé un subside de 490.330 EUR et la RVH est intervenue à concurrence de 358.476 EUR.

WISE - LA WADE (36 logements)



Les façades ont été entièrement renouvelées. Les briques de façade existantes ont été démontées, les murs ont ensuite été recouverts d'un crépi sur isolant dans des nuances de gris clair et de gris moyen. Les toitures en ardoises ont été entièrement renouvelées avec pose d'une nouvelle isolation et le placement de nouvelles fenêtres de toit. De plus, de

FOCUS sur un chantier en cours de rénovation énergétique

DALHEM (36 logements)



Les toitures sont entièrement renouvelées, avec le remplacement des ardoises, l'ajout d'une isolation performante, et la remise en état complète des zingeries pour assurer une étanchéité parfaite. La majorité des façades sont revêtues d'un isolant et d'un enduit de ton beige, assurant une isolation thermique performante. Des soubassements en pierres naturelles seront posés pour rappeler le caractère originel du quartier.

nouvelles portes de garage isolées ont été installées pour renforcer l'efficacité énergétique.

Un système de ventilation contrôlée de type C+ a été installé, assurant une extraction efficace dans les salles de bains, WC et cuisines. L'installation de chauffage a également été optimisée par le remplacement de la chaudière existante par une chaudière murale à haut rendement au gaz pour chaque logement, assurant à la fois le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Les radiateurs ont été équipés de vannes thermostatiques et le logement d'un thermostat d'ambiance.

Pour ce chantier, la Région Wallonne a versé un subside de 1.976.254 EUR et la RVH interviendra à concurrence de 1.120.000 EUR.

VISÉ - LA WADE / Avant-Après



DALHEM



Selon les logements, l'installation de chauffage existante sera soit optimisée, soit entièrement renouvelée avec le remplacement des équipements ou soit remplacée par une nouvelle installation complète. Chaque logement disposera d'un thermostat d'ambiance et d'une sonde extérieure pour une régulation précise de la température. Les radiateurs seront équipés de vannes thermostatiques, garantissant un confort thermique optimal.

Un dispositif de ventilation de type C+ sera mis en place pour extraire efficacement l'humidité des locaux humides.

Pour ce chantier, la Région Wallonne a versé un subside de 1.867.314 EUR et la RVH interviendra à concurrence de 899.077 EUR.



Entretien des abords

PRÉPAREZ VOTRE EXTÉRIEUR POUR L'ARRIVÉE DES BEAUX JOURS !

Avec l'arrivée du printemps, quoi de mieux qu'un cadre de vie agréable et bien entretenu ? Pour garantir un environnement propre et harmonieux pour tous, nous vous rappelons l'importance d'entretenir régulièrement votre jardin et vos espaces extérieurs.

Quels travaux réaliser ?

- ✓ Taille des plantes, arbres et arbustes
- ✓ Taille des haies et dégagement des boîtes aux lettres pour faciliter l'accès
- ✓ Tonte des pelouses
- ✓ Nettoyage des parterres et des chemins
- ✓ Évacuation des déchets verts pour préserver la propreté du quartier
- ✓ Entretien du compost
- ✓ Entretien des abords de votre logement

En tant que locataire, vous êtes également tenu de :

- ✓ Maintenir votre trottoir propre et dégagé
- ✓ Ramasser les déchets
- ✓ Enlever les mauvaises herbes pour éviter leur prolifération
- ✓ Nettoyer régulièrement votre entrée, vos escaliers et votre balcon

Comme l'année dernière, des visites ont lieu depuis le début du mois d'avril pour contrôler le bon entretien des espaces extérieurs.

Déjà merci à tous pour votre effort et votre implication qui contribuera à créer un cadre de vie agréable pour tous !



Détecteurs Incendie



PROTÉGEZ VOTRE FOYER AVEC UN DÉTECTEUR INCENDIE FONCTIONNEL !

Saviez-vous qu'un détecteur de fumée en Wallonie est obligatoire dans tous les logements ? La réglementation impose au minimum un détecteur par étage et par 80 m² de surface.

Les détecteurs doivent être des modèles optiques conformes à la norme NBN EN 14604.

Cette obligation vise à améliorer la sécurité des occupants en permettant une détection rapide des incendies.

Quand faut-il le remplacer ?

- **Détecteur défectueux** : S'il ne fonctionne plus malgré un test manuel.
- **Bips sonores réguliers** : Cela peut indiquer un dysfonctionnement ou un besoin de remplacement.
- **Appareil trop ancien** : Après **10 ans**, il est préférable de le renouveler.

Que faire si les piles ne fonctionnent plus ?

Lorsque votre détecteur commence à émettre des bips espacés, cela signifie que les piles sont faibles. Dans ce cas, il est impératif de les remplacer rapidement pour garantir votre sécurité.

Besoin d'un remplacement ?

Si vous constatez un problème avec votre détecteur contactez le service de dépannage technique de la RVH !